

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-216

présenté par

M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bilde, M. Clavet, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Lavalette, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, Mme Sicard, Mme Mélin, M. Vos, Mme Roy, Mme Laporte, M. Baubry, M. Jenft, M. Evrard, M. Boulogne, M. Patrice Martin, Mme Levavasseur, Mme Pollet, M. Taverne, M. Mauvieux, M. Rambaud, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Allisio, M. Rancoule, Mme Lorho, Mme Ranc, Mme Marais-Beuil, Mme Lechon, M. Weber, Mme Grangier, M. Humbert, Mme Martinez, M. Giletti, Mme Sabatini, Mme Bordes, M. Salmon, M. Chenu, M. Guitton, M. de Lépinau, M. Guibert, Mme Bouquin, Mme Blanc, Mme Hamelet et M. Lioret

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	6 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	6 000 000
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis cinq siècles, Chambord est l'un des joyaux du patrimoine mondial.

Mais aujourd'hui, le monument est menacé car la fragilisation de l'aile François I^{er}, entièrement fermée au public, progresse insidieusement, notamment en raison du dérèglement climatique : fissures, instabilités des fondations et de la toiture...37 millions d'euros sont nécessaires pour restaurer l'aile royale, dont douze pour sa mise en sécurité en urgence d'ici 2026.

Grâce à sa capacité d'autofinancement, le Domaine national de Chambord financera 50 % de la première phase d'urgence du chantier de restauration de l'aile François I^{er}, soit six millions d'euros. Mais ces fonds propres ne suffiront pas à affronter ce vaste chantier.

Afin de couvrir les besoins urgents du domaine pour l'année 2026, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits de l'action 01 « Monuments historiques et patrimoine monumental » du programme 175 « Patrimoines », , d'un montant de 6 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».